

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/03/2023

MOTION CONTRE LA REFORME DES RETRAITES

N° 2023-017

Le Conseil municipal légalement convoqué le 09/03/2023, s'est réuni le 16/03/2023 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s :

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, Mme Emmanuelle Grèze, Mme Sandrine Boète, Mme Laurence Amichaux, M. Frédérick Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Jules Thomas.

18 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 11

M. Alexandre Bussière à Mme Laurence Amichaux
M. Sylvain Legrand à M. Jules Thomas
M. Gilles Guillaume à M. Frédérick Baby Marinpouy
Mme Catherine Delaitre à M. Olivier Thomas
Mme Justine Giagnoni à Mme Hébé Pouchou
Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin
Mme Joane Giraudon à Mme Emmanuelle Grèze
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boète
M. Jean-Marc Payen à Mme Arlette Bourdelot
Mme Cécile Revoyre à Mme Katia Robert-Hautemulle
M. Enzo Sodano à M. Patrick Mouchelin

Nombre de votant.e.s : 29

M. Frédérick Baby Marinpouy a été désigné Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Olivier THOMAS

Le Conseil Municipal de Marcoussis, réuni régulièrement, ce jeudi 16 mars 2023 tient à exprimer son profond désaccord avec le projet de loi portant réforme des retraites, pour lequel le gouvernement a annoncé, ce jour, faire usage de l'article 49-3 de la Constitution.

Sur la forme, nous protestons de l'usage du 49-3 qui nie l'expression de la représentation nationale sur un sujet aussi majeur et diachronique. Porter l'âge de départ à la retraite à 64 ans sans que les français eux-mêmes par voie référendaire ni leur représentation nationale par celles de l'Assemblée Nationale, ne puissent s'exprimer est un manquement grave aux fondements de notre République ;

Alors même qu'une forte majorité des français et le front uni des syndicats sont opposés à cette réforme et à ce report d'âge, l'usage de l'article 49-3 habituellement réservé à des sujets budgétaires et conjoncturels, fragilise nos institutions démocratiques.

Sur le fond, cette réforme portant report de l'âge du départ à la retraite est injuste et injustifiée.

Injuste parce qu'elle frappe particulièrement les plus fragiles :

- Les femmes d'abord qui très majoritairement ont fait et font dans leur carrière usage, volontaire ou subi, du temps partiel et ne donc ne cotisent que partiellement
- Les métiers les plus pénibles car ces deux ans de travail supplémentaires entre 62 et 64 ans seraient deux années physiquement éprouvantes et qu'au contraire, ces deux années de retraites entre 62 et 64 ans sont souvent les meilleures avant que ne surviennent les soucis de santé.
- Les salariés touchés, indépendamment de leur volonté, par des accidents de carrière, dûs à la maladie ou aux licenciements économiques, qui n'auront pas toutes leurs annuités pour espérer une retraite décente.
- Les jeunes dont l'accès à l'emploi sera plus difficile encore

Injustifiée car le Conseil d'Orientation des Retraites, précise lui-même que le danger de financement n'existe pas. La propagande voudrait nous faire croire qu'il s'agit de sauver notre système de retraite par répartition, auquel nous sommes attachés, alors même que les fameux 12 milliards d'euros qui pourraient éventuellement manquer en 2036 ne représentent même pas 4% du coût global de retraites. Précisons que si les salaires des femmes étaient identiques à ceux des hommes, ces 12 milliards seraient largement couverts en cotisation. Il faut aussi mettre en rapport ces 12 milliards avec les centaines de milliards versés chaque année aux actionnaires de grands groupes exonérés d'une grande part des cotisations et des taxes, et les centaines de milliards distribué dans le cadre du prêt garanti par l'Etat qui ne seront jamais remboursés.

L'urgence dans notre pays n'était donc pas de réformer les retraites et d'en reporter l'âge. Les urgences sont écologiques, sociales, énergétiques, de la justice fiscale, de la santé publique, de notre système éducatif... Et à toutes ces urgences, ces fractures, le gouvernement, par son entêtement, par sa surdité au mouvement social, ajoute une fracture démocratique qui creuse un peu plus le fossé entre le peuple et ses représentants nationaux.

Le Conseil Municipal de Marcoussis, à l'écoute du mouvement social et des deux manifestations qui se sont déroulées dans notre village contre cette réforme, s'inquiète et s'alarme de la situation dans notre pays

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **DEMANDE** au gouvernement :
 - soit de retirer cette réforme validée en dehors des principes démocratiques de la représentation nationale,
 - soit d'organiser un référendum qui permettrait aux françaises et aux français une expression démocratique directe sur un sujet qui les touche toutes et tous,

- **DEMANDE** au Parlement de mettre en place sur ce sujet dans les meilleurs délais la procédure du Référendum d'Initiative Partagée au titre de l'article 11 de la Constitution, permettant ainsi aux françaises et aux français de s'exprimer directement.

- **DIT** que cette motion sera transmise à la Première Ministre, aux parlementaires de l'Essonne ainsi qu'aux représentants de l'Etat dans notre Département.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS